

Les sunnites ont-ils intervertis le verset de Ghadir dans le saint ? Coran

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Certains pensent que les versets révélés au sujet de l'événement de Ghadir Khom ont été volontairement intervertis par les sunnites lors de l'organisation du saint Coran afin l'objet du verset concernant la succession du Messager de Dieu par Ali (as) ne soit pas évident. Quel est ? votre avis sur l'altération du verset de Ghadir

Résumé de la réponse

Plusieurs exégètes du saint Coran aussi bien de tendance sunnite que chiite pensent que cette section du verset 3 de la sourate Mâ'ida [i] « Aujourd'hui, les impies désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous {votre bien} votre religion, et vous ai comblé de Mon bienfait ». est une proposition dont le message contraste avec ce qui est avant et après. Et la plupart s'accorde que ce contraste remonte à la source avec l'autorisation du prophète lui-même. En effet, Allah le Tout Puissant avait donné à son messager la tâche de classer les versets du saint Coran. Mais, cela – concéder la classification des versets coraniques à la communauté islamique – contredit le miracle divin de l'unité du saint Coran en tant que acte et parole unique venant de Dieu Exalté soit-II. Car l'un des aspects miraculeux du saint Coran repose sur la manière dont il a été rédigé. Et en séparant un pilier d'un ensemble aussi cohérent, le bloc se disloquera et la structure s'effondrera

Dire que les sunnites et les usurpateurs de la succession de l'imam Ali (as) ont interverti l'ordre des versets est une affirmation à rejeter. Parce que l'importance particulière que le noble prophète (ç) accordait au saint Coran, à sa protection et à sa rédaction par les compagnons de renom tels qu'Ali, Ibn Abbas... efface toute hypothèse de contradiction , d'infiltration ou d'altération dans l'ordre de ses versets. Toute idée d'infiltration ou d'altération du saint Coran à l'époque des trois premiers califes est aussi à rejeter parce que l'imam Ali (as) avait approuvé les manuscrits du coran qui avait été rassemblé sous l'ordre de Ousmane, puis recopié en quelques exemplaires et expédiés dans les cités. Aucune reproche n'a été faite par l'imam aux califes sur un éventuel désordre dans le texte du coran. Grâce aux hadiths qui réitèrent les récompenses de la lecture et de la mémorisation du saint Coran, l'époque des autres imams (as) est une autre preuve que le coran a conservé son authenticité. Cette éventualité reste nulle même après l'époque de présence des imams. Aucun exégète ou penseur n'a émis aucun doute sur l'authenticité du saint Coran, encore moins soutenir que l'un de ses versets aurait été

.interverti

En plus, les corans rédigés avec les caractères arabiques koufites depuis l'époque des imams sont authentifiés avec une certitude absolue par les antiquaires. Certains de ces manuscrits qu'on attribue aux imams infaillibles existent encore. En définitive, quoiqu'on admette que cette section du verset trois de la sourate Mâ'ida présente un contraste avec l'ensemble du verset, cela ne relève d'aucun acte d'animosité et remonte en fait de l'époque du messager de Dieu. C'est un ordre de Dieu le Tout Puissant. On peut affirmer qu'aucune contradiction particulière n'existe entre ce segment et les autres versets de la sourate Mâ'ida. Car ceux qui sont versés dans le commentaire du coran connaissent que cette sourate tourne autour du thème du respect d'engagement et de la loyauté. Alors on ne peut pas exclure que Dieu ait placé le plus grand engament à savoir la « wilaya de Ali » au cœur de bien d'autres engagements portant sur les principes de jurisprudence afin que cela ne soit confiné aux oubliettes avec le temps. C'est pour cela que le verset du parachèvement de la religion et du bienfait se retrouve au milieu des

.passages coraniques sur la jurisprudence

i] « Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a] invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous

égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, Ainsi que de procéder Au partage par tirage Au sort Au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les impies désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous {votre bien} votre religion, et vous ai comblé de Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... Alors, Allah est infiniment Pardonneur et Miséricordieux ». sourate Mâ'ida : 3

Réponse détaillée

Face au verset suivant « Aujourd'hui, les impies désespèrent (de vous détourner) de votre religion: ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous {votre bien} votre religion, et vous ai comblé de Mon bienfait », nous émettons deux hypothèses : essentielles

a- La partie qui concerne la succession de l'imam Ali (as) est une phrase incise, c'est-à-dire .une proposition intercalée dans une autre dont elle diffère en sens

b- Quoique la partie concernée présente une forme de contraste avec la suite, on peut .comprendre avec un peu plus d'attention quel lien elle avec le reste du verset

: Explication de la première hypothèse

On se voit dans l'obligation d'analyser l'incise dont il est question ici pour comprendre les .raisons pour lesquelles elle se trouve là

a-1 : Cette proposition est une phrase incise dont Dieu avait voulu dès la révélation des versets .de la sourate Mâ'ida qu'elle se retrouve parmi ses passages

a-2 : La section en question a été déplacée d'une autre partie du coran vers la sourate Mâ'ida .sous ordre formel du prophète exécuté par la plume des rédacteurs de la révélation

a-3 : Cherchant à dissimuler l'ordre de l'annonce de la succession, les ennemis de la wilaya du .prince des croyants (as) ont interverti le contenu des versets

Etant donné que la troisième des trois suppositions ci-dessus n'est pas conforme à la .question, nous abordons la réponse par celle-là

a-3 : en admettant cette hypothèse, cette violation de la révélation de la part des Sunnite en particulier et des ennemis de la wilaya de Ali (as) en général ait eu lieu, cela doit s'être passée à l'époque du prophète (ç) et des imams (as) ou après l'an 329 de l'hégire, après la mort de l'un des noble ambassadeur de l'imam Mahdi (as), Ali ibn Mohammad Samri. En effet, l'attention particulière du messager de Dieu et des rédacteurs de la révélation (en plus des efforts de mémorisation et de transmission du saint Coran de cœur en cœur) devait être un obstacle sérieux si quelqu'un se levait et tentait de déplacer ou d'altérer les versets coraniques et perturber l'ordre et l'harmonie du Livre sacré. Admettre que la dispersion des versets du Coran et la tentative de vouloir cacher la vérité remonte à l'époque du califat illégal des Omeyades et des Abbassides signifie en fait qu'on va à l'encontre de la vérité. Car premièrement, La rédaction du saint Coran s'est faite à l'époque du Messager (ç)[1] et expédier dans différentes villes durant cette décennie[2] afin que les musulmans s'imprègnent du contenu. En plus, les compagnons du prophète avaient une connaissance précise de l'ordre des versets. Après tous ces arguments, il ne reste plus rien susceptible d'inculper un quelconque groupe de quoi que ce soit sur l'ordre et la structure des versets du saint Coran. Deuxièmement, à l'époque du califat de l'imam Ali (as) qualifié de règne de la justice – entre l'an 35 et 40 de l'hégire – ce dernier avait les moyens politiques et bien d'autres moyens nécessaires pour rectifier cette

Or il n'a jamais rien évoqué à ce sujet, encore moins défendre au gens de l'appliquer. Au contraire, il est rapporté dans un hadith qu'il avait approuvé le Coran rassemblé sous l'ordre d'Ousmane en ces termes : « Si j'étais responsable des affaires du peuple, j'aurais fait la même chose qu'il a faite ». [3] En plus de ce hadith, on peut aussi évoquer la réponse de l'imam Ali (as) à Talha qui voulait savoir si le Coran rassemblé par Ousmane correspondait au coran qui a été révélé au prophète : « Si vous le mettez en application vous serez sauvés du feu de l'Enfer et irez au Paradis car la preuve que nous sommes les imams désignés par Dieu y figure, ainsi que notre droit et la nécessité de nous obéir ». [4] Après le règne de l'imam Ali (as), on ne constate non plus aucune objection de la part des autres imams au sujet de la considération du saint Coran. On a plutôt des éléments qui confirment les récompenses de la lecture et la mémorisation du saint Coran et le rejet de tout hadith qui le contredirait. Plus hadiths attestent .que le coran n'a jamais été altéré aussi bien sur la forme que le fond

On ne peut non plus accepter que l'altération du coran se soit fait après la petite occultation de l'imam du temps (as). Tout d'abord parce que beaucoup des manuscrit remontant à l'époque de la grande occultation existent encore et qu'apparemment certains ont été écrits des mains des imams. Ensuite, aucun des érudits des sciences coraniques et même ceux qui par erreur pensent que le coran a été altéré ne sont pas d'accord que l'ordre des versets a été modifié. [5]

.L'authenticité du saint Coran est une question sur laquelle s'accordent tous les musulmans

a-2 : On passe à la deuxième hypothèse qui stipule que les versets du saint Coran ont été déplacés par le messager de Dieu en personne. En dépit du fait que ce point ne fait pas partie de la question, il n'est pas mal d'y apporter une explication. Certains grands commentateurs chiites[6] du coran trouvent que cette hypothèse est la plus forte. Ils disent ceci : Malgré le fait que beaucoup pensent que la classification du saint Coran a été soumise aux soins de la communauté, plusieurs arguments prouvent le contraire. D'abord le coran est un miracle divin et le miracle forme un tout uni dont la disparition d'une partie détruit toute la structure. Dans les ouvrages sur le saint Coran, il est établi que l'un des aspects du miracle coranique[7] porte sur le style dans lequel il a été rédigé. Donc confier l'ordre des versets à la communauté voire

au prophète fera éclater l'unité à la parole et à l'œuvre divines. Ce qui est inconcevable. Tout comme l'idée selon laquelle le prophète aurait fait cela de son propre gré serait inadmissible.

.[Certaines preuves confirmant cette idée renvoie le lecteur aux livres rédigés à cet effet[8

a-1 : Seul le premier des de l'hypothèse « a » demeure : le contraste qui apparaît dans le verset de Ghadir par rapport à ce qui précède et ce qui suit relève de la volonté divine. Aucune action humaine, même celle du prophète n'y est intervenue. Il importe donc de comprendre la philosophie de cela. C'est quelque chose dont la réalité nous échappe. Toutefois, des raisons : convenables ont été avancées et nous nous contenterons d'en mentionner une

a- Selon les propos clairs de l'imam Ali(as), Allah n'a placé le verset en question au milieu des versets de jurisprudence que pour éviter une scission de la communauté et son éloignement du saint Coran. En plaçant ce verset là où il est, Allah voulait éviter de susciter l'animosité des ennemis et leur opposition au Coran. Un comme celui qui cache ses objets de valeurs parmi les choses inutiles pour attirer moins d'attention. Cette idée n'est valable que si on admette l'affirmation de la présence du verset de la wilaya entre les premiers versets de la sourate Mâ'ida qui ne portent pas le même message

b- On peut aussi penser que la présence de ce verset, conformément à l'unité thématique de cette partie de la sourate Mâ'ida, insiste sur la nécessité du respect d'engagement. Cela concerne à la fois les engagements entre Dieu et les hommes et les engagements entre les hommes. L'un des engagements entre Dieu et les hommes tourne autour du parachèvement de la religion et l'accomplissement du bienfait de Dieu sur eux : c'est l'acceptation de l'imam Ali (as) comme successeur du prophète (c) et Calife de Dieu sur Terre. Car la wilaya englobe tous les aspects de la vie individuelle et sociale de l'homme. On peut alors la considérer comme le plus petit exemple de l'engagement et la plus importante allégeance des hommes envers Dieu. Après cela, d'autres cas sur lesquels portent l'engagements de Dieu suivent afin de ne pas être oublié au fil du temps. Donc on peut dire que c'est ce qui justifie la présence de ce verset dans cette partie de la r*sourate Mâ'ida

Pour plus d'informations sur l'événement de Ghadir et sont verset, les félicitations des : compagnons... il faut consulter les documents suivants

Mousnad Ahmad ibn Hanbal, vol 1 ; page 83 à 370, vol 6, page 401 -1

Souna nul Ibn Mâjeh, vol 1, page 55 à 60 -2

Al Moustadrak alâ Sahihein Hakim Neishâbouri, vol 3, page 118 et 213 -3

Al Ghadir de Allameh Amini, vol 1 -4

Bibliographie

Georgi Zeydan, Histoire de la civilisation de l'islam, traduction du persan d'Ali Jawâhir -1
Kalam

Javad Ali, AL Mofassal fi Tarikh al Arab qbla islam -2

Sheikh Abou Abillah Zanjâni, Tarikh Al Qor'ân -3

Ahmad Ibn Abi Yakou, Tarikh Yakoubi -4

Ali Ibn Al Athir, Kâmil ibn Athir fi Tarikh -5

Salim ibn Qays Halâli, Kitab Salim ibn Qays -6

Abou Rahmane Souyouti, al Ittiqâne fi ulumil Qor'ân -7

Traduction de Mohammad Bâqir Moussavi Hamadani, Al Mizan fi Tafsir al Qor'ân -8

Sayyed Abou Fadhl Mir Mohammad, Tarikh wa ulumil Qor'âne -9

Le caractère Nabti est l'un des caractères d'écriture des Arabes avant l'islam, il - [1] appartenait à une tribu du nord du Hijâz. Avec le temps, c'est avec ces caractères qu'on rédigeait le saint Coran, Javad Ali, AL Mofassal fi Tarikh al Arab qabla islam, page 153, Sheikh ,Abou Abillah Zanjâni, Tarikh Al Qor'ân, page 48

Après avoir copier le coran existant à son époque, Ousmane envoya des exemplaires dans - [2] des villes telles que Koufa, Basra, Médine, La Mecque, Syrie, Bahrein, Egypte, Le Yémen et l'Algérie. ; Ahmad ibn Abi Yakoubi, Tarikh Yakoubi, vol2, pahe 158

Ali Ibn Athir, Kamal ibn Athir fi Tarikh, vol 3, page 112 - [3]

; Salim Ibn Qys Halali, Kitab Salim Ibn Qyas, page 312 - [4]

,Abdou Rahmane Al Souyouti, Al Ittiqâne fi Ulumil Qor'ân - [5]

Traduction de mohammad Bâqir Moussavi Hamadâni, Al mizan fi Tafsir Al Qor'ân - [6]

Sayyed Abou Fadhl Mir Mohammadi, Tarikh va Ulumil Qor'ân, page 197 - [7]

